



14ème législature

Question N° : 13243	De M. Jérôme Lambert (Socialiste, républicain et citoyen - Charente)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > économie et finances : INSEE	Analyse > restructurations. modalités.
Question publiée au JO le : 11/12/2012 Réponse publiée au JO le : 19/02/2013 page : 1885		

Texte de la question

M. Jérôme Lambert interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le projet de création d'un pôle de statistique publique à Metz et ses conséquences pour l'emploi en région. En 2008, le Président de la République a annoncé, de manière précipitée, la délocalisation de plusieurs services de l'INSEE sur le site de Metz. Un centre d'exploitation informatique (CEI) est aussi en voie de constitution. Dans le contexte budgétaire actuel particulièrement difficile, le coût élevé de ce projet pour les finances publiques et pour l'INSEE est inquiétant. Par ailleurs, la création de ce nouveau centre entraînera des suppressions d'emplois dans différents établissements, voire la fermeture d'antennes locales. Ayant subi une réduction drastique de son effectif, la direction régionale de l'INSEE en Poitou-Charentes se trouve dramatiquement impactée et a atteint un seuil en dessous duquel il ne lui sera plus possible d'assurer ses missions. Pourtant reconnus pertinents et objectifs, les travaux réalisés par les personnels des directions régionales répondent aux besoins d'expertise des territoires. L'implantation des directions régionales se justifie donc pleinement pour des raisons d'efficacité vis-à-vis des acteurs locaux. Il lui demande si le Gouvernement compte poursuivre cette démarche de restructuration géographique de l'Institut et l'interroge sur le coût financier et humain de cette opération. Il souhaite également disposer d'informations concernant l'avenir réservé au site du Poitou-Charentes et à ses employés.

Texte de la réponse

La décision de créer un centre statistique à Metz a été prise par le Gouvernement en 2008 afin de compenser, en partie, les pertes d'emplois occasionnées par la refonte de la carte militaire. Cette création s'inscrit dans le cadre d'une opération plus vaste, impliquant des établissements publics et différents ministères. Suite à cette décision, le Premier ministre a demandé, en septembre 2008, à M. Cotis, directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et à M. Duport, président du conseil national de l'information statistiques (CNIS), de réaliser une mission pour préciser les contours, l'organisation et la taille du projet. Le rapport « Cotis-Duport » a été remis au Premier ministre le 2 décembre 2008. Le rapport « Cotis-Duport » retenait l'installation de 625 postes de travail au centre statistique de Metz. Notamment quatre entités distinctes (issues de l'INSEE, de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)) étaient prévues, dont en particulier un centre d'exploitation informatique, ayant vocation à concentrer toute la production, l'exploitation et l'assistance informatique à distance de l'INSEE. La concentration à Metz d'un certain nombre d'activités statistiques ou de fonctions « support » permet de rationaliser l'organisation territoriale et d'améliorer la productivité : ainsi, la création du centre statistique de Metz s'est pleinement inscrite dans le cadre du projet de moyen terme dont l'INSEE s'est doté pour l'horizon 2015.

Le Premier ministre a pris la décision en janvier 2009 de mettre en place le centre statistique de Metz sur la base des propositions de ce rapport. Ce centre a ouvert ses portes le 1er septembre 2011, dans des locaux loués sur le Technopôle de Metz (bâtiment « TDF »). En septembre 2012, son effectif était de 130 agents INSEE. Au courant de l'année 2013, le centre statistique de Metz atteindra la capacité disponible dans les locaux actuels, qui est de 180 agents. Il figurera alors parmi les implantations les plus importantes de l'INSEE, les deux tiers des directions régionales comptant moins de 150 agents. Son développement au-delà de ce palier fait actuellement l'objet de réflexions approfondies qui devront intégrer différentes dimensions. Du point de vue immobilier, l'État a acquis début 2011 le bâtiment de l'ancienne gare de Metz, siège de la direction régionale de la SNCF, pour accueillir les agents appelés à travailler au centre statistique de Metz. Mais des travaux de réhabilitation sont nécessaires et aucun marché n'a été notifié à ce jour. Une réflexion va être engagée pour optimiser le coût du projet. En outre, le site pourrait être utilisé, pour partie, pour accueillir d'autres services de l'État. Du point de vue des effectifs, il apparaît que la cible finale à 625 agents (dont 575 pour l'INSEE) sera très difficile à atteindre. Outre les difficultés immobilières, le rythme de croissance du site tient aussi à la relative difficulté à recruter les personnels, étant observé qu'aucune mobilité forcée n'a été réalisée. Pour les agents originaires de l'INSEE, le volontariat pour rejoindre Metz s'avère modéré. Le ministre de l'économie et des finances prévoit de prendre une décision sur le développement du site de Metz au 1er semestre 2013. Dans le même temps, malgré le transfert à Metz de certains travaux réalisés en directions régionales, le Gouvernement est fermement décidé à maintenir les implantations existantes, car les acteurs locaux ne sauraient exercer leurs missions de manière éclairée, sans l'apport précieux des établissements régionaux de l'INSEE. C'est vrai en particulier, pour la région Poitou-Charentes.